Son Excellence Adama Barrow

Président de la Chambre d'État de la Gambie / Office of The President State house

Banjul GAMBIE

À 2024

Excellence,

Des rapports signalant une éventuelle levée de l'interdiction des mutilations génitales féminines (MGF), pratiquée sur l’ensemble de la population féminine en Gambie, m'inquiètent au plus haut point.

Le parlement de votre pays a récemment débattu de propositions de députés visant à abroger la loi sur les mutilations génitales féminines (MGF), en vigueur depuis le 1er janvier 2011.

Immanquablement, une levée de l'interdiction des MGF constituera une violation flagrante des obligations de la Gambie en vertu du droit international, notamment l'interdiction des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, article 16 (1) de la Convention des Nations unies contre la torture.

Pourtant la Gambie est tenue, en vertu de l'article 7 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), de protéger de manière égale les droits de tous les êtres humains, y compris les filles et les femmes. Également votre pays est tenu de veiller à la protection contre la torture ou les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, aux termes de l’article 3 du PIDCP.

Excellence, la légitimation légale des MGF signifiera une douleur physique et psychologique incommensurable, tout au long de leur vie, de générations, actuelles et à venir, de filles et de femmes, en Gambie.

C'est pourquoi je vous appelle instamment à faire usage de l'autorité que vous confère votre fonction et à opposer votre veto à toute décision parlementaire éventuelle visant à lever l'interdiction des MGF. Cette interdiction légale est en outre conforme à la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies ayant pour objet d’"Intensifier les efforts mondiaux en vue de l'élimination des mutilations génitales féminines" (A/RES/77/195).

Je vous remercie vivement de l'attention que vous porterez à ma requête, et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Nom

Adresse

Signature

En copie pour information à : S.E.M. Pa Musa Jobarteh Ambassade de Gambie Avenue Franklin Roosevelt 126 B-1050 Bruxelles, BELGIQUE